

+ DE SERVICES POUR DÉVELOPPER ET FIDÉLISER VOS CLIENTS

AVEC LA SOUSCRIPTION DE PARTS AUX SCPI GÉRÉES PAR PERIAL AM VIA DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS :



+ DE SIMPLICITÉ ADMINISTRATIVE

Un seul bulletin de souscription. Votre client est autonome dans la gestion de ses versements via son espace privé sur www.perial.com.



COMMISSION DE SOUSCRIPTION

Vous êtes commissionné à chaque versement programmé de vos clients.



+ DE SATISFACTION CLIENT

Donnez de l'autonomie à vos clients tout en continuant à les conseiller et les accompagner dans leurs projets d'épargne.



UNE ÉQUIPE COMMERCIALE DÉDIÉE

Vous bénéficiez d'un suivi personnalisé et d'un accompagnement au quotidien.



Marie-Claire MARQUES
Directrice du développement
01 56 43 11 92 - 06 22 58 06 62
marie-claire.marques@perial.com



Christophe DE COURTIVRON
Directeur des partenariats CGP
01 56 43 11 09 - 06 71 08 75 04
christophe.decourtivron@perial.com



Ninon LENOIR
Support commercial
01 56 43 11 02
ninon.lenoir@perial.com



Léa PEYRAN
Chargée des partenariats
Nord Ouest - Paris
01 56 43 11 17 - 06 78 15 90 65
lea.peyran@perial.com



Philippe PLOMION
Chargé des partenariats
Sud Est - Paris
01 56 43 42 16 - 06 80 10 13 02
philippe.plomion@perial.com



Maximilien LEMME
Chargé des partenariats
Sud Ouest - Paris
01 56 43 12 61 - 06 40 46 08 99
maximilien.lemme@perial.com



(Recrutement en cours)
Nord Est - Paris IdF
Acting Christophe DE COURTIVRON

AVERTISSEMENTS

Le présent document d'information commerciale est strictement confidentiel. Vous vous engagez à conserver ce document et à ne pas le reproduire ou ne pas le communiquer à tout tiers, ni à l'utiliser sans l'accord préalable et écrit de Perial AM. En aucune manière ce document ne peut être communiqué à vos clients sous peine de voir votre responsabilité engagée.

Avant d'investir dans une Société Civile de Placement Immobilier (SCPI), vous devez tenir compte des éléments et risques suivants : l'investissement dans une SCPI est un placement à long terme dont les performances sont liées à l'évolution du marché immobilier par nature cyclique et qui doit être adapté à votre objectif patrimonial dans une optique de diversification ; la durée de détention recommandée est de 8 ans au minimum ; le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SCPI dépend de votre patrimoine personnel, de votre horizon d'investissement et de votre souhait de prendre les risques spécifiques à un investissement dans l'immobilier, notamment le risque de faible liquidité de ce type d'investissement ; le capital investi n'est pas garanti ; l'investissement dans des parts de SCPI présente un risque de perte en capital ; la rentabilité d'un investissement dans une SCPI dépend des dividendes potentiels qui vous seront versés et de l'évolution de la valeur de la part : le versement des dividendes potentiels n'est pas garanti et peut évoluer de manière aléatoire, à la hausse comme à la baisse, en fonction notamment des conditions de location des immeubles, du niveau de loyer et du taux de vacance ; le délai de retrait (vente) des parts dépend de l'existence de nouvelles souscriptions ; la SCPI ne garantit ni le rachat de vos parts, ni la vente, ni le prix de vente. La SCPI peut avoir recours à l'endettement dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ; en cas de recours à l'endettement le risque de perte de votre capital serait accru ; en cas de souscription de vos parts par recours à l'endettement et en cas de retrait, le produit de la cession de vos parts pourrait être insuffisant pour rembourser votre endettement ; en outre, en cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital. Votre responsabilité à l'égard des tiers est limitée au montant de votre part dans le capital de la société.

La stratégie d'investissement de la SCPI est décrite dans la Note d'information. Vous êtes invités à vous y reporter sur www.perial.com ou bien au siège social de PERIAL : 34 rue Guersant - 75017 Paris.

Société de gestion : PERIAL Asset Management SAS unipersonnelle | Agrément AMF du 22/07/2014 : GP-07000034 | SIREN 775 696 446
Adresse : 34 rue Guersant - 75017 Paris | Service Clients : +33 (0)1 56 43 11 11 | infos@perial.com | www.perial.com



34 rue Guersant - 75017 PARIS
Tél. : 01 56 43 11 00 - Fax : 01 42 25 55 00
www.perial.com

PERIAL Asset Management, une filiale du groupe PERIAL

DOCUMENT DESTINÉ
AUX PROFESSIONNELS DE
LA GESTION DE PATRIMOINE



SCPI
SOUSCRIPTION
AVEC VERSEMENTS
PROGRAMMÉS :
accompagnez vos clients
à leur rythme !

Pf GRAND PARIS Pfo Pfo₂

L'ÉPARGNE IMMOBILIÈRE AVEC DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS



Les préoccupations d'épargne de vos clients sont de plus en plus fortes, ils ont besoin de préparer l'avenir à leur rythme :

transmettre un capital, financer des études, prévoir un complément retraite...

Pour répondre aux besoins de vos clients et donner accès à l'épargne immobilière au plus grand nombre, Perial Asset Management met à votre disposition **la souscription de parts de SCPI sous forme de versements programmés.**

C'est une solution d'épargne immobilière **personnalisée, digitale, disponible à tout moment** pour vos clients via leur espace privé sur www.perial.com, pour leur permettre de gérer et constituer un patrimoine immobilier à leur rythme, en fonction de leurs capacités d'épargne.

CONDITIONS DE MISE EN PLACE DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS

- ✓ Disponibles pour les 3 SCPI gérées par Perial AM, en pleine propriété.
- ✓ Accessibles aux clients détenteurs de parts de l'une des SCPI gérées par Perial AM.
- ✓ Pour tout nouveau client, il suffit de souscrire, préalablement à la mise en place des versements programmés, au nombre de parts minimum de la SCPI gérée par Perial AM.
- ✓ Plusieurs versements peuvent être programmés sur les 3 SCPI.

ATTITUDES ET OPINIONS DES ÉPARGNANTS À L'ÉGARD DES PRODUITS FINANCIERS



53% DES ÉPARGNANTS EFFECTUENT DES VIREMENTS DE MANIÈRE PROGRAMMÉE



L'IMMOBILIER, PLACEMENT PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS

Interrogés sur le placement considéré comme « le plus adapté pour placer son épargne sur le long terme, à 15-20 ans, pour la retraite par exemple », les français répondent en premier lieu l'immobilier.

Étude annuelle réalisée par l'Autorité de Marchés Financiers (AMF) - 2019.



COMMENT INVESTIR DANS LES SCPI GÉRÉES PAR PERIAL AM AVEC DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS ?



1 SÉLECTION D'UNE OU DE PLUSIEURS SCPI

Les versements programmés sont disponibles pour toutes les SCPI gérées par Perial AM.

Pf^{GRAND PARIS}

La dynamique immobilière et économique du Grand Paris.
Prix de la part : 532€

Pf^O

Un patrimoine diversifié dans les métropoles européennes.
Prix de la part : 966€

Pf^{O₂}

La première SCPI du marché avec une stratégie environnementale.
Prix de la part : 196€



2 CHOIX DU MONTANT ET DE LA FRÉQUENCE

Le choix du montant s'effectue en nombre de parts. La fréquence peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.



3 SOUSCRIPTION

Signature d'un mandat autorisant Perial AM à effectuer les prélèvements sur le compte de vos clients. À chaque versement programmé, ils deviennent propriétaires de parts.



4 PAIEMENT DES REVENUS TRIMESTRIELS

Chaque versement permet à vos clients de percevoir des dividendes potentiels tous les trimestres, une fois le délai de jouissance de 5 mois écoulé.



5 MODIFICATION À TOUT MOMENT

Vos clients peuvent, depuis leur espace privé sur www.perial.com, modifier le montant, la fréquence, suspendre ou arrêter les versements sans frais supplémentaires.

DATES DE PRÉLÈVEMENTS

- ✓ **MENSUEL** le 15 de chaque mois.
- ✓ **TRIMESTRIEL** les 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre.
- ✓ **SEMESTRIEL** les 15 juin et 15 décembre.
- ✓ **ANNUEL** le 15 du mois en fonction de la souscription.



LES + POUR VOS CLIENTS

Grâce aux versements programmés, vos clients investissent de manière automatique et régulière dans les SCPI gérées par Perial AM.

« PERSONNALISABLE À VOTRE RYTHME, SUR-MESURE

Vous choisissez le nombre de parts à investir*. Vous définissez la fréquence de votre investissement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle. »

« FACILITÉ DE GESTION, SANS Y PENSER

Votre compte est automatiquement prélevé et vous devenez propriétaire de parts. Vous vous constituez une épargne régulière sans lourdeur administrative, c'est simple et vous gagnez du temps. »

« VOTRE ÉPARGNE IMMOBILIÈRE GRANDIT PROGRESSIVEMENT !

Chaque versement programmé vous permet de percevoir les dividendes potentiels des SCPI gérées par Perial AM, une fois le délai de jouissance de 5 mois écoulé. »

« INVESTISSEMENT EN TOUTE SÉRÉNITÉ, EN GÉRANT VOS VERSEMENTS À TOUT MOMENT

Vous investissez en fonction de vos capacités d'épargne. Vous maîtrisez votre budget et votre investissement. Vous pouvez modifier, suspendre ou arrêter vos versements et modifier vos informations personnelles sans frais supplémentaires. »



C'EST AUSSI UNE SOLUTION ADAPTÉE À LA CONSTITUTION D'UNE ÉPARGNE RETRAITE

La plupart des français ont conscience qu'ils risquent de devoir réaliser un effort d'épargne significatif pour conserver leur niveau de vie au moment de la retraite.

Les versements programmés sont particulièrement adaptés pour commencer jeune. L'effort d'épargne se fera plus en douceur et permettra, lors du passage en retraite, de générer un complément de revenu potentiel.

*Dans le cadre d'une nouvelle souscription à la SCPI, sous conditions d'investir le montant minimum de parts.

Les performances du passé ne préjugent pas des performances futures, l'investissement en SCPI présente un risque de perte en capital, le versement des dividendes n'est pas garanti.

UNE SOLUTION QUI CORRESPOND AUX BESOINS DE VOS CLIENTS !